

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2016

Le Conseil municipal de la Commune de BERNEUIL (Haute-Vienne) s'est réuni à la Mairie, le 24 novembre 2016, à vingt heures et trente minutes, sous la présidence de M. Guy MERIGOUT, Maire, selon la convocation en date du 16 novembre 2016, M. Anthony BESSAGUET a été désigné secrétaire de séance.

Présents : MERIGOUT Guy, DINCQ Martine, CHALIVAT Gérard, BOOS Ludovic, LIMOUSIN Stéphane, BOYER Eliane, VAUZELLE Gérard, BESSAGUET Anthony.

Absentes : Sylvie GANDOIS, Isabelle CHEVALLIER.

ORDRE DU JOUR :

- Décision modificative sur budget communal et sur budget assainissement
- Demande de subvention « dotation d'équipement des territoires ruraux » pour la mise en accessibilité de la salle associative
- Demande de subvention DETR pour le chauffage des deux salles de l'école
- Motion sur le zonage agricole
- Questions diverses : demande du collège de Nantiat, bornage du chemin de Lassalle, distribution des flyers de promotion du spectacle, procès du contentieux sur chemin rural de Lassalle – résultat, PLUI, point sur le document unique.

2016/55-1 DM 1 BUDGET ASSAINISSEMENT

Nombre de conseillers en exercice :	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

Afin de pouvoir payer le changement de l'armoire électrique de la station du bourg, il convient d'effectuer les virements de crédits suivants sur le budget assainissement:

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 16		
C/1641		-10 000
C/1687		+10 000
TOTAL	0	0
Chapitre 23		
c/2315	-2800	
Chapitre 21		
c/2158	+2800	
TOTAL	0	0

Adopté à l'unanimité.

2016/56-2 DM1 : VIREMENTS DE CREDITS

Nombre de conseillers en exercice :	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

Afin de d'intégrer les travaux de voirie SYGESBEM 2015 et régulariser les articles du budget, il convient d'effectuer la décision modificative n°1 suivante :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
CHAPITRE 23		
<i>C/2315 P223</i>	-2000	
CHAPITRE 21		
<i>C/2188 réfrigérateur</i>	+2000	
TOTAL	0	0
CHAPITRE 040		
<i>C/2138 abribus</i>	4000	
<i>C/2128 accessibilité mairie école</i>	2010	
021		6010
TOTAL	6010	6010
CHAPITRE 041		
<i>c/2151 voirie sygesbem 2015</i>	28 437.20	
<i>c/1641</i>		23000
<i>c/1323</i>		4895.80
<i>c/2315</i>		541.40
TOTAL	28 437.20	28 437.20
TOTAL SECTION	34 447.20	34 447.20
FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE 042		
<i>C/722</i>		6010
023	6010	
TOTAL	6010	6010
TOTAL GENERAL	40 457.20	40 457.20

Adoptée à l'unanimité.

2016/57-3 DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT- DETR – ACCESSIBILITE DE LA SALLE ASSOCIATIVE

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

Afin de suivre l'agenda d'accessibilité programmée de la Commune, approuvé par arrêté préfectoral du 12 novembre 2015, le Conseil municipal souhaite faire procéder aux travaux concernant la mise en accessibilité de la salle associative.

L'ATEC consultée a fourni une estimation des travaux de 5500€ hors taxe, concernant la salle associative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Demande l'inscription de ces travaux pour un montant total de **5500 € hors taxe** au programme de l'Etat – Dotation d'équipement des territoires ruraux - pour l'année 2017
- Demande à l'Etat l'octroi de la subvention maximum,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Prévoit que ces travaux seront financés par :
 - La subvention départementale évaluée à 40% soit 2200 €.
 - La subvention de l'Etat évaluée à 25% soit 1375 €
 - Les fonds propres de la commune pour la part restante de 1925 €.

2016/58-4 DETR CHAUFFAGE SALLES DE CLASSE

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

Le chauffage des salles de classe est un plafond chauffant qui est ancien et qui est tombé en panne à plusieurs reprises l'hiver dernier. Il devient nécessaire de le remplacer.

L'octroi d'une subvention pour le financement de ces travaux aiderait la commune à réaliser cet investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Demande l'inscription de ces travaux pour un montant total de **5747.76 € hors taxe** au programme de l'Etat – Dotation d'équipement des territoires ruraux - pour l'année 2017
- Demande à l'Etat l'octroi de la subvention maximum,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Prévoit que ces travaux seront financés par :
 - La subvention de l'Etat évaluée à 25% soit 1436.94 €
 - Les fonds propres de la commune pour la part restante de 4310.82 €.

2016/59-5 MOTION RELATIVE A LA REVISION DES ZONES DEFAVORISEES

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

La Commune de Berneuil :

Considérant la démarche de révision des zones défavorisées engagées par l'Europe en 2010 qui doit déboucher sur un nouveau zonage applicable dès 2018 ;

Considérant la carte diffusée dans le cadre de cette révision par le Ministère de l'Agriculture le 22 septembre 2016, de même que les données communales disponibles qui ont permis de la bâtir ;

Considérant que cette proposition de classement ne correspond pas à la réalité haut-viennoise et qu'ainsi, 20 communes de Haute-Vienne, dont la commune de Berneuil, ne seraient plus classées en zone défavorisée ;

Considérant que cette révision conduirait aussi à discriminer une partie des exploitants de la Haute-Vienne, en particulier en ce qui concerne l'accès aux indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) servant à compenser le déficit de compétitivité des systèmes d'élevage de la Haute-Vienne ;

Demande au gouvernement la révision de cette proposition de classement pour la commune de Berneuil et les dix-neuf autres communes,

Demande que de nouveaux critères soient définis et présentés à la commission européenne pour valider en zones défavorisées le territoire de ces vingt communes.

Adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

Demande de participation du collège de Nantiat à l'achat de défibrillateur : le maire estime que c'est une dépense qui incombe au département en charge des collèges ou bien du ministère de l'Education Nationale, vu que c'est l'Etat qui impose cela. Le conseil est d'accord.

Le bornage du chemin de Lassalle : étude des devis reçus pour un bornage amiable. La dépense est importante (environ 1000 euros). Le conseil ne souhaite pas faire réaliser ce bornage dans l'immédiat, cependant, il souhaite rester vigilant quant à l'évolution de la situation dans le village.

Le procès du contentieux sur le chemin de Lassalle qui a été labouré : le chemin est bien un chemin rural qui appartient au domaine privé de la commune, les défendeurs ont été condamnés en première instance à rétablir l'assiette du chemin rural suivant le tracé qui apparaît au cadastre et à rétablir l'accès au public et la libre circulation du public en ôtant les barrières de fermeture, sous astreinte financière de 100€ par jour de retard, à compter du premier du mois suivant la notification du jugement,

Un point sur le PLUI est réalisé par le maire. Le zonage a été proposé par le bureau d'études et amendé par le maire. Il est proposé de fixer une réunion de travail avec les membres du conseil afin de présenter ce zonage et réfléchir sur le règlement. (14 décembre)

Le site internet de la commune : une réunion de travail est également fixée afin d'en définir le contenu avec plus de précision. (5 décembre 2016)

Un état de l'avancement du document unique est fait. Il reste 3 postes à traiter ; ensuite le comité de pilotage analysera les différents risques relevés par poste de travail, puis proposera un plan d'actions au conseil municipal pour réduire et maîtriser les risques.

Il est prévu de repeindre la salle de restauration de la cantine scolaire aux vacances de février 2017. Ces travaux seront réalisés par les agents communaux. Un devis de matériel (peinture et toile de verre) a été reçu (460€).

Chaque conseiller ayant assisté aux différents groupes de travail sur la fusion des communautés de communes fait un compte-rendu : finances, scolaire et périscolaire...

5 délibérations ont été prises.

2016/55-1 DM 1 BUDGET ASSAINISSEMENT

2016/56-2 DM1 : VIREMENTS DE CREDITS

2016/57-3 DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT- DETR – ACCESSIBILITE DE LA SALLE ASSOCIATIVE

2016/58-4 DETR CHAUFFAGE SALLES DE CLASSE

2016/59-5 MOTION RELATIVE A LA REVISION DES ZONES DEFAVORISEES